

**MAIRIE  
DE  
CHAPTELAT**

**Nombre de  
conseillers**

en exercice	19
présents	11
votants	12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT QUATRE*  
le 1<sup>er</sup> octobre

Le Conseil Municipal de la commune de  
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la mairie, sous la présidence de  
Madame Julie LENFANT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2024**

**Présents (11) :** Julie LENFANT, Alain LAURENT, Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO, Sébastien DESERBAIS, Nicolas DECHAUX, Christian PROVOST, Thierry PEYRAT, Caroline LAVIGNE, Nathalie DUMAINE, Karine LEONARD, Christel MASDIEU

**Absent avant donné procuration (1)**

Pascal PARDOUX donne procuration à Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO

**Absents (7) :**

Katia LAFONT.

Philippe LAURENT.

Christophe BERTRAND.

Ophélie GREGORIO.

Yia MOUA.

Laetitia VERGNE

Marion RABIER

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENT

**V : Convention de groupement de commandes (CCGC) avec Limoges Métropole pour la fourniture de services de télécommunications.**

Limoges Métropole propose de faire appel à la **Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT)**. Ce marché portera notamment sur la fourniture de liens pour la téléphonie fixe, les interconnexions des sites, les accès internet, la téléphonie mobile pour les usages voix et données ou encore les noms de domaines.

Cette CCGC présente plusieurs avantages :

- Un gain de temps important concernant les procédures administratives en lien avec la consultation des entreprises et la constitution d'une CCGC (qui n'est plus nécessaire)
- Des tarifs nettement en deçà de ceux actuellement pratiqués dans le marché actuel de services de télécommunications en groupement de commande
- La possibilité de passer en groupement d'achat sans avoir la nécessité de recourir à une CCGC.

Limoges Métropole sera le coordinateur (on parle d'établissement « parent ») de cette adhésion en groupement.

A ce titre, c'est Limoges Métropole qui s'acquittera des couts annuels d'utilisation des marchés facturés par la CANUT. Les membres pourront s'ajouter en cours d'année suivant la souscription au marché de la CANUT, et ils n'auront donc pas à s'acquitter d'une redevance.

→ Pour notre commune, nous sommes liés par contrat avec l'opérateur ORANGE sur différents services (fixe, internet...), mais pas la flotte des mobiles où nous pourrions passer éventuellement par le groupement CANUT.

Il vous est demander de bien vouloir :

- Approuver la constitution d'un groupement avec Limoges Métropole ;
- Approuver la désignation, au sein de ce groupement, de Limoges Métropole comme mandataire,
- Autoriser Mme le Maire à signer la convention de groupement avec Limoges Métropole, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution ;

**VOTE :**                      **Présents : 11 Procuration : 1**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

La délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus 2 octobre 2024

Au registre sont les signatures.

Affiché le 2 octobre 2024

Pour copie conforme

En mairie le : 2 octobre 2024

Madame la Maire

